



Neuchâtel, le 26 janvier 2017

### Retour sur la session des 24 et 25 janvier 2017 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 24 et 25 janvier](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Une question se pose à la suite de la session qui vient de s'achever. Où étaient donc passés, mercredi lors du vote de la Loi sur l'approvisionnement en électricité, celles et ceux qui appellent si souvent à la responsabilité des partis gouvernementaux ? Celles et ceux qui convoquent à l'envi l'intérêt supérieur du canton, quand il ne s'agit pas de jouer les moralisateurs ? Il aura suffi que la Chambre du commerce et de l'industrie souffle un tantinet pour qu'ils plient, se plient à l'intérêt particulier, abandonnant l'intérêt général. Alors que la Conception directrice de l'énergie laissait entrevoir la possibilité que le canton saisisse l'opportunité de la transition énergétique pour se positionner, la droite, encore et toujours majoritaire, encore et toujours si peu à l'écoute de l'opinion de ses adversaires, a joué la carte du clientélisme, se réfugiant derrière les menaces sur l'emploi qu'auraient fait peser les propositions socialistes et de la gauche unie. Le fait que le monde a changé, que l'heure n'est plus à se demander si le réchauffement climatique existe ou non, que les énergies renouvelables prennent leur envol, que le tissu économique et industriel neuchâtelois pourrait profiter du tournant énergétique, que nos centres de recherche, de formation auraient pu bénéficier enfin d'une loi digne de ce nom ne compte pas. Seul compte l'intérêt immédiat allié à l'éternel chantage à l'emploi qui souffle et balaie les scrupules. Se fixer des objectifs ambitieux pour épater la galerie, oui, cela peut toujours servir sur une affiche ou dans un slogan de campagne. Mais se donner les moyens de réaliser ses objectifs, il ne faudrait pas exagérer, tout de même.

Gageons que d'ici peu, tout ce petit monde se réunira pour une table ronde, une conférence ou un salon, qu'il se réunira pour vendre son rêve de demain, celui d'un canton qui se projette dans l'avenir, d'un canton qui se rêve en terre de l'innovation, le tout agrémenté d'un joli visuel avec une touche de vert. Mais sans moyens, sans courage, les rêves restent ce qu'ils sont, des rêves, et le canton, lui, voit une nouvelle chance s'envoler, au risque de s'essouffler.

Yann Hulmann, coordinateur politique

### Conception directrice de l'énergie (16.022) et Approvisionnement en électricité (16.023)

## La majorité impose son « compromis »

*La députée Martine Docourt Ducommun, présidente de groupe, a défendu la position du groupe socialiste.*

« [...] Lutter contre le réchauffement climatique, dont la réalité n'est, je l'espère, plus à démontrer dans cet hémicycle, soutenir une gestion durable des ressources naturelles mais également sortir de la dépendance à



l'énergie nucléaire, voici pour le groupe socialiste des enjeux primordiaux pour les années à venir. Même si certaines et certains considèrent encore ces thématiques comme non prioritaires, il est important de souligner que c'est d'enjeux sociaux et financiers dont nous parlons. En effet, un réchauffement climatique accru, la pénurie qui frapperait certaines ressources naturelles ou un accident nucléaire dans notre région pourraient avoir des conséquences désastreuses sur notre économie, nos activités et bien évidemment sur notre qualité de vie. Autant d'éléments dont la relance ou le rétablissement auront un coût considérable. Notre groupe reste convaincu que c'est aujourd'hui que les investissements doivent être engagés, pour ne pas avoir à payer une ardoise bien trop salée, tant aux niveaux social, environnemental qu'économique.

A notre échelon, l'échelon cantonal, nous avons en cette fin de législature à traiter de deux dossiers pour lesquels le groupe socialiste nourrit de grandes attentes. Nous sommes persuadés qu'il ne faut pas se limiter à agir sur le plan international, fédéral ou cantonal mais qu'il est important d'agir à tous les niveaux. Nous sommes également convaincus que notre canton a une réelle carte à jouer dans le domaine de l'énergie. Plus encore aujourd'hui, dans la situation économique morose qu'il traverse.

Tout d'abord, quelques mots sur la Conception directrice de l'énergie. Malgré le peu de moyens mis à disposition dans le domaine, nous sommes désormais en possession d'une conception qui, grâce au dévouement d'un grand nombre d'experts, constitue un excellent point de départ pour entamer de manière concrète une révolution dans le domaine des énergies. Nous regrettons toutefois que le bilan de la conception précédente n'ait pas été plus étayé. La non-atteinte des objectifs aurait notamment mérité d'être davantage explicitée. Qu'a-t-il manqué ? Les moyens financiers ? Est-ce lié aux habitudes de la population ? Est-ce en raison d'un manque d'innovation ? Aucune explication ne nous a été proposée.

Evoquons maintenant un élément commun à la dernière conception et à celle qui nous est soumise aujourd'hui : la question des carburants. Des carburants pour lesquels les émissions associées ne cessent d'augmenter. Pour notre groupe, cette problématique est préoccupante. Nous estimons qu'elle aurait dû également être détaillée. En réponse à nos préoccupations, le Conseil d'Etat a toujours répondu que le sujet était de compétence fédérale et que notre marge de manœuvre était limitée en la matière. C'est globalement vrai. Mais regardons de plus près l'une des mesures principales de l'arsenal fédéral qui porte sur l'utilisation de carburants fossiles. Une utilisation à laquelle est liée une obligation de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> associées. Si la mesure est fédérale, la Confédération a néanmoins sondé les cantons sur le sujet dans la consultation de loi sur le CO<sub>2</sub> post-2020. Une occasion pour le canton de se faire entendre, donc. Quelle surprise de découvrir que le Conseil d'Etat estime que la part de compensation des émissions devrait être fixée à au maximum 20 %, alors que la Confédération propose, elle, 80 % ! Comment justifier une telle position alors que le taux actuellement appliqué de 10 % ne produit aucun effet ? La question reste ouverte.

Cela étant dit, la conception directrice nous confirme que nous disposons d'un potentiel de progrès. Même si la société à 2000 watts paraît encore à certains difficile à atteindre, nous constatons que les objectifs décrits dans ce texte n'en sont pas si éloignés. Cela démontre bien que la précédente majorité du Grand Conseil n'était pas très loin de la cible lorsque qu'elle s'est battue pour introduire ce principe dans la loi sur l'énergie. Nous regrettons d'ailleurs que les objectifs n'aient pas été introduits dans la loi sur l'énergie. Le Conseil d'Etat s'est engagé à reprendre cette thématique, nous resterons donc attentifs à ce que ce ne soit pas oublié. Le groupe socialiste acceptera le décret proposé.

Enfin, si nous sommes heureux de voir des objectifs présentés, nous rappelons que pour atteindre ces objectifs, certes ambitieux mais surtout nécessaires, il faut des moyens, et c'est là que le bât blesse. Selon le



Conseil d'Etat, la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) permet de couvrir une grande partie des besoins de la Conception directrice de l'énergie. Nous avons beau tourner et retourner les chiffres dans tous les sens, nous ne comprenons pas comment le Conseil d'Etat arrive au chiffre de 70 % à 75 % de couverture de la conception directrice par le biais de la LAEL. Voici un point sur lequel déjà nous n'arrivons pas à nous entendre avec le Conseil d'Etat.

Nous sommes persuadés que la taxe à vocation énergétique est un outil de politique énergétique, mais qu'il existe également d'autres outils à disposition, comme la contribution des grands générateurs de trafic, par exemple.

Les groupes de gauche n'ont jamais cessé de soumettre de nouvelles propositions, mais en vain, dans un hémicycle où l'écoute n'est pas de mise.

L'écoute n'a pas davantage été à l'ordre du jour des discussions au sein de la commission. Même si le Conseil d'Etat a vendu ce projet comme étant le résultat du compromis, pour notre groupe, il y avait sûrement mieux à faire. Le fait que le projet ait déjà traversé des épisodes douloureux ne suffit pas à en faire un compromis. Pourquoi, par exemple, avoir braqué les communes qui sont actives dans ce domaine depuis de nombreuses années alors qu'il aurait été sûrement possible de les associer ? Nous avons l'impression qu'une fois de plus, le Conseil d'Etat a utilisé la formule « informer est égal à imposer ». En effet, il ne suffit pas d'avoir informé pour avoir convaincu. Comment parler de compromis alors qu'aucune des revendications des partis de gauche n'a été prise en compte à la suite de la consultation ?

Ce que nous redoutons, et qui a été confirmé dans l'édition d'hier de *L'Express* et de *L'Impartial*, c'est bien que le projet soit avant tout un projet CNCI-compatible. Nous déplorons la place que prend un tel lobby et l'écoute dont il peut bénéficier, alors que nous doutons qu'il soit représentatif de toute l'économie neuchâteloise. Qui plus est, selon nos sources, tous les membres de la CNCI n'ont pas été consultés. Ce qui renforce notre sentiment que les entreprises neuchâteloises ne voient pas toutes d'un bon œil l'introduction d'inégalités de traitement entre elles. Pour notre groupe, il n'est surtout pas concevable que le tournant énergétique se fasse sur le dos de la population, des citoyens-consommateurs captifs, et que l'économie n'y participe pas davantage. Dans ce sens, nous combattons l'exonération des entreprises grosses consommatrices. Des entreprises qui, pour certaines, peuvent déjà être exemptées de la taxe sur le CO<sub>2</sub> et, pour l'une d'entre elles, de la RPC. Ceci alors que la population, elle, n'a aucun moyen d'exemption.

Nous combattons également la distinction entre basse tension et moyenne tension. Selon notre groupe, il n'y a aucune justification pour une telle différenciation, ceci plus particulièrement pour une redevance à vocation énergétique. Un électron, qu'il soit dans un système à basse tension ou à moyenne tension, reste un électron.

Les travaux de la commission auront en définitive débouché sur un seul changement. C'est le fait que les toutes les communes devront prélever la taxe énergétique. Ceci nous semble en totale cohérence avec le slogan du Conseil d'Etat « Un canton, un espace ». Nous pouvons simplement regretter que cet élément ne figurait pas dans le projet initial.

L'introduction d'inégalités de traitement entre la population et l'économie, la distinction infondée entre la basse et la moyenne tension ont pour seul effet de réduire les recettes dans le domaine de l'énergie. Il est désolant d'avoir à rappeler systématiquement qu'investir dans le domaine de l'énergie ne peut qu'être favorable pour notre économie, qui peine en ce moment. De plus, à chaque franc investi dans le cadre du



programme Bâtiments se voit ajouté l'équivalent de la part de la Confédération. Pour rappel, le programme Bâtiments est, à la base, un projet de relance de la Confédération lors de la crise de 2009.

Nous sommes bien conscients que ce projet permet d'ancrer dans la loi le fait de prélever les redevances à vocation énergétique et celles pour l'utilisation du sol, mais nous regrettons que ce volet ait été mélangé à la discussion d'aujourd'hui. Ce volet aurait pu être finalisé précédemment. De plus, imposer un système qui réduit les moyens au niveau communal ne nous satisfait pas. La loi proposée laisse peu de marge de manœuvre aux communes.

Pour toutes ces raisons, en l'état, le groupe socialiste ne peut pas accepter le projet de loi issu des travaux en commission. » •

*Le projet de décret portant sur la Conception directrice de l'énergie a été adopté par 79 voix contre 12.  
Le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité, amendé, a été adopté par 58 voix contre 50.*

---

### « Des économies basées sur un catalogue des prestations de l'État », motion PVS (16.173)

## Un catalogue devenu nécessaire

*La députée Corine Bolay Mercier a exposé la position du groupe socialiste.*

« La motion déposée par le groupe POPVertsSol sera acceptée par le groupe socialiste.

La demande du catalogue de prestations avait déjà été formulée par le groupe PVS en 2014 avec l'introduction de la LFinEC.

A l'époque, nous pensions que ce travail était trop conséquent à entreprendre dans les départements, notamment dans ceux dans lesquels la mise en place des GEM était en cours et que la commission des finances pouvait être le lieu de débat et discussions concernant les prestations, leurs changements et/ou leurs limitations.

Or aujourd'hui, et notamment avec l'adoption du dernier budget, couplé à un programme d'assainissement, la commission financière n'a pas eu l'opportunité de se plonger sur les mesures prises en détail, ce d'autant plus que chaque parti tentait de fixer ses « lignes rouges » par rapport à la globalité du budget.

Avec le programme d'économies à venir, ce catalogue des prestations nous semble dès lors incontournable, car il permettra aux groupes d'adopter ou non les mesures et les propositions du Conseil d'Etat, voire de la commission des finances, en meilleure connaissance, tout en reconnaissant toutefois que les décisions sont parfois difficiles à évaluer sans l'avis des professionnels du terrain.

L'illustration parfaite en est par exemple les coupes aujourd'hui faites par le DEF concernant les cours de formation générale. La suppression de ces quatre périodes, qui forment à la citoyenneté, au sens civique, aux gestes respectueux sociaux et environnementaux, n'était, pour une majorité d'entre nous, pas claire au moment du budget.



Un catalogue des prestations permettra donc de mieux suivre les mesures prises et c'est pourquoi, comme je l'ai dit, le groupe socialiste acceptera la motion. » •

*La motion a été acceptée par 77 voix contre 31.*

---

**« Économies de personnel : réduire en premier lieu l'appareil intermédiaire et les postes de cadres », postulat PVS (16.174)**

### Quel degré d'erreur accepter ?

*La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe socialiste.*

« [...] Ce postulat concernant des réductions de personnel dans l'appareil intermédiaire et les postes de cadres ne séduit pas le groupe socialiste.

L'analyse des postes est de la compétence du Conseil d'Etat, comme il vient de le rappeler, et le Grand Conseil n'a pas, à notre avis, à empiéter, voire à intervenir, sur ce qui est du ressort d'une analyse du DJSC via le service des ressources humaines.

Si des services ou des offices sont en profonde restructuration, avec des suppressions de postes et un organigramme plus plat, d'autres offices vraisemblablement pourraient aussi faire l'objet d'une analyse plus systématique pour connaître la réelle plus-value qu'ils apportent ou pour éviter un alourdissement du système...

Le groupe socialiste s'étonne qu'une telle proposition se fasse, pour reprendre les termes du développement, « sans une réflexion plus approfondie sur les prestations ». De plus, supprimer des tâches liées au contrôle et à la gestion nous contraint à poser plutôt la question du degré d'erreur que nous accepterons et de nous interroger sur le degré de démotivation que cela pourrait induire dans les équipes en place.

Le groupe socialiste refusera le postulat.» •

*Le postulat a été refusé par 84 voix contre 22.*

---

**Grâce (16.610)**

### Grâce partielle accordée

*La députée Sylvie Fassbind-Ducommun a livré la position du groupe socialiste.*

« [...] Il est vrai qu'il est rare qu'un rapport portant sur une grâce tel que celui que nous traitons aujourd'hui soit abordé et présenté de cette manière puisqu'il admet la demande de grâce présentée par le mandataire de X.



Faut-il y voir un laxisme de la part de la commission chargée d'examiner cette demande, comme semble le craindre un député UDC qui a déposé un projet de loi tendant à la suppression du droit de grâce ? Sur ce point, ce député n'a pas pris conscience que la grâce est un droit accordé par le droit fédéral, plus précisément par le code pénal fédéral. C'est donc au niveau du droit fédéral qu'il aurait dû agir. Précisons encore que la grâce est un droit ancien et reconnu. Il est le fait du prince, dit-on.

Dans le cas présent, la commission a dû examiner la situation d'un jeune homme qui a séjourné de manière illégale en Suisse pendant environ deux ans tout en exerçant des emplois sans autorisation. Il a été condamné à une peine privative de liberté de six mois sans sursis. Il aurait dû entrer le 26 mai 2016 à l'établissement de Bellevue, à Gorgier. Compte tenu de la demande de grâce, il n'y est pas entré.

La commission n'a pas examiné l'aspect juridique formel de notification de l'ordonnance pénale du 23 avril 2015, qui n'est pas de son ressort. Elle a réfléchi en revanche au fait de savoir si elle voulait entendre le requérant. Par mesure de simplification, elle y a renoncé mais elle a requis de son mandataire divers documents qu'elle a examinés. En effet, le requérant a, depuis sa condamnation, subi des modifications dans sa situation personnelle et financière, modifications positives. En effet, il s'est marié mais surtout il a été engagé dans un emploi fixe et stable.

Le but de la sanction pénale vise à la punition mais également à la réinsertion du délinquant. La commission s'est donc posé la question de savoir s'il était opportun et adéquat de l'envoyer en l'espèce en prison pour six mois, ce qui serait un frein dans son parcours professionnel récent. Elle a donc décidé de laisser la punition mais de la convertir en jours-amende, égaux au nombre de jours de privation de liberté, soit 180 jours, et en déterminant le montant à CHF 50, compte tenu des revenus du requérant.

Toujours sans sursis.

Le groupe socialiste estime que les réflexions et les conclusions de la commission sont tout à fait correctes et peuvent être admises. Le terme *pouvoir* est de mise, dans la mesure où en la matière les députés socialistes votent librement en leur âme et conscience. Tout porte à croire, selon les discussions du groupe socialiste, que la grâce partielle sera accordée par une certaine majorité et la conversion admise. » •

*Le projet de décret a été accepté par 88 voix contre 15.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 26 janvier 2017.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*